

Supercalculateurs: le Conseil se met d'accord sur le développement d'une infrastructure de pointe.

Le Conseil a adopté ce jour un règlement visant à donner une impulsion au calcul à haute performance en établissant une nouvelle entreprise commune européenne. Cette entreprise commune supervisera la mise en commun de ressources en Europe dans le but de mettre au point des supercalculateurs pour le traitement de mégadonnées, ce qui constitue un outil essentiel pour aider à répondre aux défis du monde d'aujourd'hui.

Le calcul à haute performance est crucial pour la recherche ainsi que pour la transformation numérique des entreprises et l'économie des données. Il a de nombreuses applications pratiques qui peuvent contribuer à aider un large éventail de secteurs industriels et commerciaux, ainsi que des utilisateurs du monde universitaire, des communautés scientifiques et du secteur public. Les capacités scientifiques de l'Europe, la compétitivité de ses entreprises et son autonomie dépendent de l'accès à des infrastructures de supercalcul et de données de classe mondiale. Le calcul à haute performance joue un rôle crucial pour nous aider à traiter des sujets tels que la prévision du changement climatique, la modélisation médicale de pointe et l'intelligence artificielle. Mais, pour que nous soyons un acteur mondial significatif, il nous faut coordonner notre approche et regrouper nos ressources en Europe. La décision de ce jour permettra à l'Union de créer, de déployer, d'étendre et de conserver une infrastructure intégrée de supercalcul et de données de classe mondiale. *Heinz Fassmann, ministre fédéral autrichien de l'éducation, des sciences et de la recherche*

Un partenariat public-privé

L'entreprise commune européenne pour le calcul à haute performance (EuroHPC) prendra la forme d'un partenariat public-privé. Elle fournira un cadre juridique, contractuel et organisationnel à ses membres.

Les membres de l'entreprise commune seront l'UE, différents États membres de l'UE, des pays tiers associés au programme-cadre "Horizon 2020" et des associations privées.

L'entreprise commune restera ouverte à la participation de nouveaux membres. Elle fonctionnera jusqu'à la fin de 2026 et aura son siège à Luxembourg.

Financement du projet

Le financement de l'entreprise commune EuroHPC aura plusieurs sources: le budget général de l'UE, les contributions des différents États membres de l'UE participants, les pays tiers participants et des investissements privés.

La contribution financière provenant du budget général de l'UE s'élèvera à 486 millions d'euros, dont 386 millions d'euros au titre du programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" et 100 millions d'euros au titre du programme relatif au mécanisme pour l'interconnexion en Europe.

Prochaines étapes

L'entreprise commune devrait entamer ses activités début 2019 au plus tard afin d'atteindre l'objectif de doter l'Union d'une infrastructure pré-exaflopique et pétaflopique d'ici à 2020, et développer les technologies et les applications nécessaires pour disposer de capacités exaflopiques (c'est-à-dire permettant d'exécuter au moins 10^{18} opérations par seconde) vers 2022-2023.

Le but est de mettre en réseau des centres d'excellence existants et nouveaux, ainsi que de mettre en place un écosystème à long terme en matière de supercalcul en Europe.

Le cycle de développement d'une nouvelle génération de technologie est généralement de 4 à 5 ans.

Toile de fond

Le calcul à haute performance fait référence aux technologies et aux puissants supercalculateurs utilisés (en interconnexion au sein d'un système unique ou à proximité immédiate de centaines de milliers ou millions d'unités informatiques fonctionnant en parallèle) pour effectuer des calculs intensifs et rapides si exigeants qu'ils ne peuvent être réalisés à l'aide d'ordinateurs à usage général.

Le 11 janvier 2018, la Commission a proposé un règlement relatif à l'établissement de l'entreprise commune EuroHPC, fondé sur les articles 187 et 188 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Le 23 mars 2017, plusieurs États membres ont signé la déclaration EuroHPC, s'engageant à œuvrer au développement d'une infrastructure intégrée de supercalcul de nouvelle génération.

- [Texte du règlement](#)

Bureau de presse - Secrétariat général du Conseil de l'UE

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press